

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat -86000 POITIERS

**Accueil :**

Tél. : 05.49.61.17.35

Fax : 05.49.61.66.51

**Site et E-mail :**Site officiel : <http://foot86.fff.fr>Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé\* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé\* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(\*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 434 . vendredi 14 juin 2019

LA FÊTE DU  
FOOTBALL

pour TOUS

**FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES****Samedi 15 juin 2019****Stade Paul Rébeilleau à POITIERS**

- 13h30 : Challenge Marcel Renaudie : SMARVES 2 . BEAUMONT ST CYR 5
- 14h45 : rencontres Sport Adapté
- 17h00 : Coupe André Tassin : BUXEROLLES 1 . NEUVILLE 1
- 19h15 : démonstration Foot en marchant
- 20h00 : Coupe Louis David : ANTRAN 1 . L'ENVIGNE 1

*Tarifs : entrée 5 " . 1/2 tarif pour les étudiants (sur justificatif) . gratuit (-) de 16 ans***Dimanche 16 juin 2019****Stade à VERRIERES**

- 14h00 : Challenge des Réserves : NEUVILLE 2 . JAUNAY CLAN 2
- 16h00 : Coupe Jolliet Rousseau : AVANTON 1 . POITIERS GIBAUDERIE 1

*Tarifs : entrée 5 " . 1/2 tarif pour les étudiants (sur justificatif) . gratuit (-) de 16 ans***AGENDA de la SEMAINE****Samedi 15 juin**

Clôture d'engagement en Coupe de France

**Samedi 15 juin au stade Rébeilleau à Poitiers**

Finale Challenge Renaudie à 13h30

Sport Adapté à 14h45

Finale Coupe Tassin à 17h

Foot en Marchant à 19h15

Finale Coupe L. David à 20h

**Dimanche 16 juin à Verrières**

Finale Challenge des Réserves à 14h

Finale Coupe Jolliet Rousseau à 16h

**Jeudi 20 juin**

Commission Jeunes à 17h00

**Sommaire**

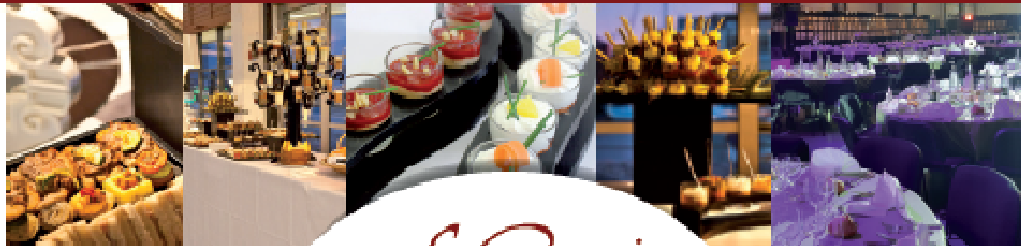
Partenaire .....	p. 2
Avis aux clubs .....	p. 3
Avis aux arbitres .....	p. 5
Commission Sportive .....	p. 6
Commission Jeunes .....	p. 8
Commission Arbitrage .....	p. 14
Commission Ethique .....	p. 15
Informations diverses .....	p. 17

**Partenaire de la semaine**

*F. Cousin*  
SERVICE TRAITEUR



FAIRE DE VOS ÉVÉNEMENTS DES MOMENTS D'EXCEPTION



*F. Cousin*  
SERVICE TRAITEUR  
depuis  
**40 ans**  
Maison fondée en 1975

*La passion du service et du goût depuis 40 ans.*

SUBLIMER ET METTRE EN SCÈNE DES PRODUITS DE QUALITÉ



DE L'ÎLE DE FRANCE À L'AQUITAINE, PLUS DE 500 000 CONVIVÉS COMBLÉS CHAQUE ANNÉE



**Cousin Traiteur Poitiers**

7 rue Marcellin Berthelot - Pôle République,  
86000 POITIERS

info@cousin-traiteur.fr / Tel. 05 49 41 09 14

**Cousin Traiteur La Rochelle**

rue du 8 mai - ZAC de Beaulieu,  
17138 PUILBOREAU

contact@cousintraiteur-lr.fr / Tel. 05 46 35 57 70

[www.cousintraiteur.fr](http://www.cousintraiteur.fr)



## AVIS AUX CLUBS

### Engagements 2019/2020

Les engagements pour les équipes départementales seront disponibles fin de semaine prochaine.

### A l'attention des clubs de la L.F.N.A.

La Commission Régionale de Contrôle des Mutations a pour mission principale de contrôler et réguler les demandes de changement de club.

Ainsi, elle doit statuer sur l'ensemble des oppositions émises par les clubs en Période Normale et examiner les dossiers litigieux Hors Période.

Pour cela, vous trouverez dans « informations diverses » du présent journal une note de fonctionnement de la Commission qui servira de base règlementaire pour sa prise de décision.

Merci de prêter une attention particulière et notamment sur le nouvel article voté limitant les mutations des catégories de Jeunes.

Pour toute information, merci de prendre contact avec Vincent VALLET (Direction du pôle compétitions licences terrains L.F.N.A. - 05 45 61 83 95 - [vvallet@lfna.fff.fr](mailto:vvallet@lfna.fff.fr)).

### Formation de secrétaires

Une formation administrative pour les secrétaires de clubs est planifiée le :

**Judi 27 juin 2019 (heure et lieu à déterminer en fonction des inscriptions)**

Merci de nous confirmer votre participation (avec le nombre de personnes présentes) par mail ([district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)).

### Action Ethique et Convivialité clubs de Départemental 5 et Départemental 6

La fin de saison approche. Pensez à voter **pour élire l'équipe de votre poule correspondant le mieux à la notion d'Éthique** (accueil, respect des adversaires, des dirigeants et accompagnateurs, des arbitres, du public, de l'esprit de jeu).

Pour cela, il faut retourner le formulaire « Action Ethique et Convivialité » au District de la Vienne (qui se trouve dans « Informations diverses » du présent journal) ou communiquer votre lauréat par courriel (via Zimbra).

### Engagement Coupe de France 2019/2020

Veillez noter que les **engagements pour la Coupe de France saison 2019/2020** sont ouverts sur Footclubs !

Les clubs engagés lors de la saison 2018/2019 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider votre engagement. A vous de jouer !

#### Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la **saison 2019/2020** (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher à gauche en face de la coupe choisie.

Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition en précisant si vous possédez un éclairage classé - puis **validez** l'engagement.

**La clôture des engagements sera effectuée le 15 juin 2019.**

Le montant de l'engagement est de **52 euros** (débités sur le compte du club).

**Merci de noter que les ententes ne sont pas autorisées en Coupe de France.**



## Engagement Coupe Gambardella Crédit Agricole 2019/2020

Les **engagements en Coupe Gambardella Crédit Agricole pour la saison 2019/2020** sont ouverts sur Footclubs. Les clubs engagés lors de la saison 2018/2019 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider vos engagements. A vous de jouer !

Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la saison 2019/2020 (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe choisie, renseignez le champs "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « F.F.F. » - cocher à gauche en face de la coupe Gambardella Crédit Agricole. Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition - puis valider l'engagement.

**La clôture des engagements sera effectuée par la F.F.F. le 15 juillet 2019 pour la Coupe Gambardella Crédit Agricole.**

**Merci de noter que les ententes et les Groupements sont autorisés en Coupe Gambardella Crédit Agricole.**

**IMPORTANT** : Vous noterez **ci-dessous** (extrait du règlement de cette coupe) que les licenciés U19 ne peuvent plus participer à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Par conséquent, les clubs peuvent s'y engager **à condition** de participer à un championnat U18 ou U19 (sans faire jouer les licenciés U19).

**« A partir de la saison 2019-2020 :**

**Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.**

**Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF. »**

## Prise de licence dématérialisée et cotisation en ligne

Dans sa démarche d'innovation continue, la **Fédération Française de Football** a à cœur de proposer à ses clubs de **nouveaux services digitaux** qui leur facilitent la vie et leur permettent de **réduire les charges administratives**.

### **PRISE DE LICENCE DEMATERIALISEE**

Depuis la saison 2017/2018, les clubs peuvent profiter du **service de dématérialisation des demandes de licences** qui permet aux adhérents de remplir **leur formulaire de demande de licence directement en ligne** (renouvellements et nouvelles demandes pour les joueurs amateurs et dirigeants).

### **COTISATION EN LIGNE**

Depuis la saison 2018/2019, les clubs utilisant la dématérialisation des demandes de licences peuvent également proposer aux adhérents qui le souhaitent de payer leur cotisation en ligne par Carte Bancaire !

Ces 2 services permettent de diminuer les charges administratives des clubs.

Afin de bien expliquer les avantages de ces 2 services pour les clubs : <https://www.fff.fr/e/licence-dematerialisee-cotisation-en-ligne/>



## AVIS AUX ARBITRES

### Renouvellement de la licence « Arbitre » district 2019/2020

Vous avez reçu par mail les documents nécessaires pour votre renouvellement de licence arbitre 2019/2020. Merci de prendre connaissance des nouvelles décisions pour les examens de votre prochain dossier médical.

Les arbitres peuvent, dès à présent, **télécharger** leurs dossiers sur le site du District (rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage »), les compléter et nous les **transmettre dès que possible et avant le :**

- 15 juillet 2019 : fiche de renseignements arbitres district
- 31 août 2019 : dossier médical 2019/2020

La demande de licence 2019/2020 est à réclamer auprès de votre club (merci de la compléter et de la redonner au club pour saisie).

**ATTENTION : échographie cardiaque**

### CLASSEMENTS ARBITRES 2018/2019

Le classement des arbitres 2018/2019 (sous couvert de la validation par le Comité de Direction) est disponible dans « Informations diverses » du présent journal.



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 12 juin 2019  
Procès-verbal n° 42

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Excusés** MM. Roger GAULT et Gérard MOUSSAC.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 41 avec la modification suivante :

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER  
**Excusés** MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE

\*\*\*\*\*

### FUSIONS – CHANGEMENT de NOM

Suite à la validation du Comité de Direction de la LFNA, la Commission enregistre pour la saison prochaine :

- la fusion des clubs de Cernay et St Genest. Le nom du nouveau club est Union Cernay St Genest
- la fusion des clubs de Smarves et Iteuil. Le nom du nouveau club est le Football Club Smarves - Iteuil,

- le changement de dénomination du club de Couhé => Football Club Valence en Poitou - Couhé

### DEPARTEMENTAL 4

#### **Match n° 20694822 : La Pallu (2) È Poitiers 3 Cités (3) en poule A du 26/05/19**

Courrier recommandé du club de Loudun.

La Commission demande des rapports sur les faits mentionnés sur le courriel du club de Loudun (28/05/19 à 10h32) à recevoir avant le vendredi 21/06/19 :

#### **Pour le club de La Pallu :**

- M. PACREAU Sébastien (Président du club)
- M. BOUCHERY Benoît (banc de touche)
- M. JAMET Jean Marie (banc de touche)
- M. FOURNIAU Nicolas (joueur n° 4 et capitaine)

#### **Pour le club de Poitiers 3 cités :**

- M. ABID ALI Saad (Président du club et présent sur le banc de touche)
- M. LARE Yendoudananin (banc de touche)
- M. NGADOU YIMGGA Gabriel Ange (banc de touche)
- M. TAHO Blehouin Gnomblehi K. (joueur n° 1 et capitaine)

**Dossier en instance.**

### CHAMPIONNAT FÉMININ

#### **Courriel du Stade Poitevin à la LFNA**

La Commission enregistre la réponse de la Commission Fédérale des Règlements & Contentieux qui précise que l'équipe du Stade Poitevin ne pourra, sauf dispositions contraires prévues dans les Règlements de la Ligue, s'engager que au plus bas niveau des compétitions féminines en 2019/2020.

**DIVERS****Courriels des clubs d'Antran et La Pallu :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

**Courriels des clubs de Mignaloux Beauvoir (07/06/19 à 22h36) et St Julien l'Èars (07/06/19 à 15h13)**

Pris note de leurs vœux pour la composition des poules.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE**



## COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 13 juin 2019  
Procès-verbal n° 32

**Président** M. Philippe BARRITAULT  
**Présents** Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU  
 MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY  
**Excusé** M. Sébastien GAGNAIRE

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 31 sans modification

\*\*\*\*\*

Remerciements à Sébastien Gagnaire qui rejoint la commission des jeunes.

\*\*\*\*\*

### JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Remerciements au club de La Ligugéenne pour l'accueil de la journée et son soutien à l'organisation.

### COUPES et CHALLENGES DU 1<sup>er</sup> JUIN A BONNEUIL MATOURS

Remerciements au club de :

- Bonneuil Matours pour l'accueil des finales des challenges et son soutien à l'organisation.
- Usson-Lisle/Adriers pour avoir remplacé le désistement de dernière minute de la Ligugéenne.

Compte tenu des décisions prises pour d'autres clubs lors des saisons précédentes, la Commission décide d'exclure le club de Ligugé du challenge Maurice Dansac pour la saison 2019/2020.

Félicitations au club de Poitiers 3 Cités pour l'attribution **des deux seuls cartons verts** (fair play) de la journée.

#### Lauréats des challenges

Challenge U17/18 à 11	Jaunay Clan
Challenge U15 à 11	GJ Vallée Vienne et Moulière
Challenge U17/18 à 8	Vouneuil/Quinçay/Béruges
Challenge U15 à 8	Antoigné/ Châtellerauld Portugais
Challenge U13 Maurice DANSAC	SO Châtellerauld
Challenge U11	Stade Poitevin

### ACCESSIONS EN LIGUE – SAISON 2019/2020

La Commission a reçu les accords des clubs suivants :

<b><u>Accession en U18 Régional 2</u></b>	Buxerolles
<b><u>Accession en U16 Régional 2</u></b>	Gj Vallée Vienne et Moulière
<b><u>Accessions en U14 Régional 2</u></b>	Migné-Auxances Montmorillon

### CHAMPIONNAT U17/18

#### **Match n° 21270781 : Ligugé/Sm/It/Sb/Fo (3) È Gj Foot Sud 86 (2) en Départemental 2 poule A du 18/05/19**

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ligugé/Sm/It/Sb/Fo (3) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Gj Foot Sud 86 (2).





**Match n° 21270806 : Poitiers St Eloi/Asac (1) È La Pallu/Cer/Cis/St Gen (2) en Départemental 2 poule B du 18/05/19**

Courriel du club de Poitiers St Eloi.

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de La Pallu/Cer/Cis/St Gen (2) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de La Pallu.

Compte-tenu du forfait de l'équipe de La Pallu/Cer/Cis/St Gen (2), la Commission retire l'amende pour feuille de match non transmise dans les délais.

**Dossier classé**

**Feuille de Match Informatisée**

**Match n° 21270749 : GJ Val de Clouère (1) È Montamisé/Sèvres/Poitiers Cep (1) en Départemental 1 du 18/05/19**

FMI non transmise et feuille de match papier non reçue

Courriel de M. Antoine CARTAIS, arbitre officiel de la rencontre, indiquant l'utilisation de la FMI

Courriel du club de Montamisé indiquant l'utilisation de la FMI ainsi que le score de la rencontre.

Sans réponse du club de GJ Val de Clouère, la Commission enregistre le résultat de 5 à 0 en faveur de l'équipe de Montamisé/Sèvres/Poitiers Cep (1)

La Commission demande aux deux clubs pour le jeudi 20 juin 2019 :

- La composition de son équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres

**Dossier en instance**

**Départemental 1 È saison 2019/2020**  
(poule prévisionnelle)

🟡 Equipes reléguées de régional    🟢 Equipes maintenues en D1    🟠 Equipes de D2 accédant en D1

Neuville (1)  
 GJ Vallée Vienne et Moulière (1)  
 Loudun (1)  
 GJ Foot Sud 86 (1)  
 Ligugé (1)  
 Montamisé/Sèvres/CEP 1892 (1)  
 Poitiers 3 Cités (1)  
 GJ Vallée de Miosson (2)  
 Migné Auxances (1)  
 Availles en Châtelleraut (1)

**Rappel règlement des compétitions jeunes saison 2019/2020**

Article 1 : Les engagements doivent parvenir au service compétitions du District via Footclubs avant la date limite fixée par la commission d'organisation (31/07/2019).

Dans le cas de non-respect de celle-ci, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure.

**CHAMPIONNAT U15**

**Match n° 21270954 : Poitiers 3 Cités (1) È Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 2 poule C du 23/03/19**

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) avec 0 but à 11 pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers 3 Cités (1).

**Match n° 21270936 : St Benoît (1) È GJ 3 Vallées 86 (2) en Départemental 2 poule B du 18/05/19**

Courriels des clubs de St Benoît et GJ 3 Vallées 86.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Benoît (1)

Amende de 10" au club de St Benoît.

Compte-tenu du forfait de l'équipe de St Benoît (1), la Commission retire l'amende pour feuille de match non transmise dans les délais.

**Dossier classé**



## Départemental 1 È saison 2019/2020 (poule prévisionnelle)

⚪ Equipes reléguées de régional ⚪ Equipes maintenues en D1 ⚪ Equipes de D2 accédant en D1

Montmorillon (1)  
Poitiers ASAC (1)  
Ligugé (1)  
Loudun (1)  
Neuville (1)  
Jaunay Clan (1)  
Sud Vienne Région de Couhé (1)  
Vouillé (1)  
SO Châtelleraut (2)  
Antoigné/ Châtelleraut Portugais (1)

### Rappel règlement des compétitions jeunes saison 2019/2020

Article 1 : Les engagements doivent parvenir au service compétitions du District via Footclubs avant la date limite fixée par la commission d'organisation (31/07/2019).

Dans le cas de non-respect de celle-ci, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure.

## CHAMPIONNAT U13

### Match n° 21271081 : Stade Poitevin (2) È St Benoit (1) en Départemental 1 poule B du 18/05/19

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match perdu par pénalité à l'équipe du Stade Poitevin (2) avec 0 but à 3. L'équipe de St Benoit ne bénéficie pas des points correspondants au gain du match.

### Match n° 21271213 : GJ Val de Clouère (1) È GJ 3 Vallées 86 (2) en Départemental 2 poule C du 11/05/19

En l'absence de réponse aux sollicitations, la Commission donne match perdu par forfait à l'équipe de GJ Val de Clouère.

## Départemental 1 È saison 2019/2020 (poule prévisionnelle)

⚪ Equipes se maintenant en D1 ⚪ Equipes de D2 accédant en D1

Buxerolles (1)  
SO Châtelleraut (2)  
Loudun (2)  
GJ Vallée du Miosson (1)  
Poitiers 3 Cités (1)  
GJ Vienne et Moulière (1)  
GJ Val de Vonne (1)  
Chasseneuil St Georges (1)  
Ligugé/Sm/It (2)  
Stade Poitevin (3)

### Rappel règlement des compétitions jeunes saison 2019/2020

Article 1 : Les engagements doivent parvenir au service compétitions du District via Footclubs avant la date limite fixée par la commission d'organisation (31/07/2019).

Dans le cas de non-respect de celle-ci, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure.



## RENCONTRES U11

### **Match n° 21361942 : Naintré (3) È Cenon sur Vienne (1) en Départemental 3 poule B du 18/05/19**

Courriels des clubs de Naintré et Cenon sur Vienne.

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Naintré (3) (sans déplacement de l'équipe de Cenon sur Vienne (1))

Amende de 10" au club de Naintré.

Sagissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Naintré (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Compte-tenu du forfait de l'équipe de Naintré (3), la Commission retire l'amende pour feuille de match non transmise dans les délais.

**Dossier classé**

### **Match n° 21361968 : Senillé-St Sauveur/ GJ Val de Gart. (1) È Bonneuil/Vouneuil (2) en Départemental 3 poule C du 18/05/19**

Feuille de match non parvenue au District . Résultat non saisi

La commission donne match perdu aux deux équipes.

**Dossier classé**

### **Match n° 21362099 : Vicq/St Savin (2) È Stade Poitevin (4) en Départemental 3 poule H du 04/05/19**

Courriel du club de Vicq sur Gartempe

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe du Stade Poitevin (4) (sans déplacement)

Amende de 10" au club du Stade Poitevin.

Compte-tenu du forfait de l'équipe du Stade Poitevin (4), la Commission retire l'amende pour feuille de match non transmise dans les délais.

**Dossier classé**

## RAPPEL : ACCESSIONS – RETROGRADATION DISTRICT

### U17-18 ó Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2018 - 2019

Départemental 1  (1X10)  10 équipes	Vient de régional	5	Départemental 1  (1X10)  10 équipes
	Monte en régional	-1	
	Descend en Départemental 2	-7	
	Vient de Départemental 2	3	
Départemental 2  (3X8)  24 équipes	Monte en Départemental 1	-3	Départemental 2  (??X8)  ?? équipes
	Vient de Départemental 1	8	



**U15 ó Accessions et r trogradations  
  la fin de la saison 2018 - 2019**

D�partemental 1 (1X10) 10 �quipes	Vient de r�gional	4	D�partemental 1 (1X10) 10 �quipes
	Monte en r�gional	-1	
	Descend en D�partemental 2	-7	
	Vient de D�partemental 2	4	
D�partemental 2 (4x8) 32 �quipes	Vient de D�partemental 2	7	D�partemental 2 (??X8) ?? �quipes
	Monte en D�partemental 1	-4	

**U13 ó Accessions et r trogradations  
  la fin de saison 2018 - 2019**

D�partemental 1 (2x10) 20 �quipes	Monte en R�gional	-2	D�partemental 1 (1X10) 10 �quipes
	Descend en D�partemental 2	-11	
	Vient de D�partemental 2	3	
D�partemental 2 (3X10) 30 �quipes	Monte en D�partemental 1	-3	D�partemental 2 (2X10) 20 �quipes
	Vient de D�partemental 1	11	
	Descend en D�partemental 3	-23	
	Vient de D�partemental 3	5	
D�partemental 3 (4x8 + 1X7) 39 �quipes	Vient de D�partemental 2	23	D�partemental 3 ( ?? x 8) ?? �quipes
	Monte en D�partemental 2	-5	



**U11 ó Accessions et r trogradations  
  la fin de la saison 2018 - 2019**

D�partemental 1 (2X8) 16 �quipes	Descend en D�partemental 2	-6	D�partemental 1 (5X4) 20 �quipes
	Vient de D�partemental 2	10	
D�partemental 2 (5X8) 40 �quipes	Monte en D�partemental 1	-10	D�partemental 2 (9X4) 36 �quipes
	Vient de D�partemental 1	6	
	Descend en D�partemental 3	-16	
	Vient de D�partemental 3	16	
D�partemental 3 (5X7 + 2x8) 51 �quipes	Vient de D�partemental 2	16	D�partemental 3 ( ?X4) ??�quipes
	Monte en D�partemental 2	-16	

**DIVERS**

**Courriel du club de Brion St Secondin**

Pris note

\*\*\*\*\*

**Prochaine r union : jeudi 20 juin 2019   17h**

**Le Pr sident, Philippe BARRITAULT  
La secr taire, Fran oise BERTON**



## Commission de District d'Arbitrage

Réunion du Mardi 28 Mai 2019  
Procès-verbal n° 09

Présidente : Mme. N. LE BRETON

Présents : Mme I. TOURRAIS, MM., L. BRUNETEAU, G. CHARON, B. DUPUIS, C. FLORENT (représentant de la commission technique), P. RIVIERE, F. VEDEL.

Excusés : MM. S. AUBINEAU, JM. APERCE, L. BEULET, M. DOUSSELAIN, D. PLAINCHAMP, S. RAGER (CTRA), JL RIDEAU (Représentant de l'arbitrage au bureau du Comité de Direction).

\*\*\*\*\*

Approbation du PV de la CDA n°8 du 14 mai 2019.

\*\*\*\*\*

La CDA remercie le club de Montamisé pour le prêt de leurs installations pour la réunion de la commission, les locaux du District étant en travaux.

La CDA félicite Alice AUBOURG pour sa désignation en tant qu'arbitre assistante 2 sur la finale de la coupe de Nouvelle-Aquitaine Féminine.

### CLASSEMENTS ARBITRES 2018/2019

Ludovic AUGER n'ayant pu être observé, le classement des D1 PROMOTIONNELS est gelé pour la saison 2018/2019.

La CDA fait les classements qui devront être validés par le Comité de Direction.

**La Présidente,  
Nathalie LE BRETON**

**Le Secrétaire de séance,  
Gaël CHARON**



## COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du jeudi 23 mai 2019 à 18h à Sèvres-Anxaumont  
Procès-verbal n° 9

**Président** : D Colin

**Présents** : D Cantet, JM Nicolas, Y Vergnaud, R Gallais, MH Lagrange, D Artus.

**Excusés** : G Baraudon, B Pétonnet, D Fraudeau, D Giraud, JN Guenegueues, JP Péguin, A Gouffé.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV de la réunion du 18 avril 2019

\*\*\*\*\*

### Remerciements

Exceptionnellement, et compte tenu des travaux en cours au siège du District, la réunion se déroule au complexe sportif de Sèvres-Anxaumont. Nos remerciements à l'adjoint Joël Roy pour sa disponibilité.

### Challenge de l'Ethique : organisation des remises

L'Envigne 1, le 11 mai :

Le club de lqJS Envigne vient de se voir remettre le challenge de l'ethique au classement intermédiaire de Départemental 2. Une remise officielle autour du président du District S. Basq et de D. Giraud, membre de la commission de l'Ethique. « *L'objet de ce challenge est d'encourager le respect de valeurs sportives et humaines, le respect de l'autre, de l'adversaire, des équipiers, des dirigeants et de l'arbitre, du matériel et des infrastructures mises à disposition par la collectivité.* », souligne ce dernier. Avec seulement 1 carton rouge et 24 cartons jaunes, lqJS Envigne est l'équipe de D2 qui a affiché le comportement le plus irréprochable sur le terrain.

Cernay 1 le 12 mai :

L'équipe première, a reçu le challenge de l'ethique de Départemental 3 au titre du 2<sup>ème</sup> classement intermédiaire des mains de D. Giraud, trésorier adjoint du District et membre de la commission d'ethique. Cette cérémonie a donné l'occasion au coach M. Desfossé de souligner l'importance du respect sur le terrain « *L'ethique, j'y tiens. Ça fait partie de ma façon de voir les choses et de travailler. La saison dernière avait été compliquée en terme de gestion des cartons. Ça faisait partie des points à corriger cette année. J'ai été entendu, les joueurs ont beaucoup travaillé, certains ont divisé par trois leur nombre de cartons* ».

Le club, qui partage cette première place avec les équipes de Fleuré et de Béruges, a reçu les félicitations du maire L. Roy : « *C'est sécurisant pour les parents de savoir que le club, ses dirigeants et encadrants sont reconnus pour leur attitude. C'est toute la vie associative qui en profite* ».

Poitiers Gibauderie 1, le 14 mai :

Accueil chaleureux et convivial par les responsables du club A. Fatihou et B. Ballaire, entourés de dirigeants, de joueurs et joueuses de l'équipe féminine. D. Colin et J.M. Nicolas représentaient la commission de l'Ethique du District de la Vienne. Cette remise de récompenses a également été l'occasion pour le club, d'offrir à chaque joueur, éducateur et arbitre un maillot floqué à son nom et aux couleurs du club.

Fleuré 2 le 20 mai :

Remise de récompenses à Dienné lors d'une soirée « Partenaires » du club de Fleuré, autour d'une centaine de personnes, dont les joueurs des diverses équipes du club, du président H. Gabard et du vice-président S. Painault, de plusieurs dirigeants, éducateurs et arbitres, du président du District S. Basq accompagné de membres de la commission de l'Ethique et de la Prévention, J.M. Nicolas, Y. Vergnaud et D. Artus.

### Participation au Comité de Direction du 6 mai 2019

A l'invitation du Président S. Basq et de son comité, notre commission était représentée à la présentation, par S. Bibard, du budget prévisionnel du District pour l'année 2019/2020.

Furent également évoqués les vœux des clubs et diverses informations, telles que les Médailles de Ligue, la Journée Nationale des Bénévoles, la Finale de la Coupe de France, le projet de fusion de plusieurs clubs du 86, la journée olympique, le mondial des clubs Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.



## Action « Soyons PRETS » de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

Football, Respect, Plaisir à La Pépinière, samedi 4 mai en championnat régional, où les U16 du Poitiers FC recevaient leurs homologues du Palais sur Vienne (87).

J.M. Nibaudeau et L. Milord, dirigeant et éducateur poitevins et F. Maupin, leur égal pour le Palais ainsi que la Commission de l'Éthique et de la Prévention du District de la Vienne reprenaient l'action de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine avec un protocole d'avant-match spécial : entrée sur le stade avec des enfants du club hôte vêtus de tee-shirts de la ligue (respect, plaisir, tolérance, solidarité, etc.), rassemblement près des bancs de touche puis texte sur le même thème lu par les deux capitaines.

Une banderole reprenant l'ensemble de ces valeurs fut présentée par les plus jeunes sous l'œil des parents et des amis. Le corps arbitral conduit par E. Plainchamp avait accepté avec le sourire le léger retard de cette rencontre. Il est vrai que tous les partenaires du football, qu'ils soient dirigeants, arbitres, éducateurs, parents, spectateurs ou pratiquants, ont depuis longtemps compris que l'avenir du football passe, aussi, par de telles opérations.

Signalons que la rencontre s'est déroulée dans les meilleures conditions. D'ailleurs la convivialité d'après-match n'avait rien à envier à celle qui avait précédé. Un grand bravo pour le travail des dirigeants et éducateurs des deux clubs.

Cette action s'est déroulée en présence de plusieurs membres de la commission, G Baraudon, D Artus, D Cantet et D Colin, elle fut aussi l'occasion de dialoguer avec plusieurs éducateurs du Poitiers FC, C Sabourin et JC Barrault et le président R Dubois.

## Opération BUTS et ETHIQUE

R Gallais a abordé le processus de mise en phase commune des opérations But Fair-Play et du Challenge de l'Éthique. La commission souhaite disposer de temps pour éprouver le nouveau dispositif.

## Chartes « Éthique »

Il conviendra d'alimenter les volets "Parents" et "Club/dirigeant", dans l'esprit des premiers travaux réalisés, c'est-à-dire autour de la valeur de RESPECT.

**Prochaine réunion le 26 juin 2019 à 18h dans un lieu qui reste à confirmer.**

Les secrétaires,  
Dominique Artus et Dominique Cantet.





## INFORMATIONS DIVERSES



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

### Classement Arbitres 86 saison 2018/2019

Départemental 1		
ABIDERRAHMANE	ABDERRAZAK	D1
ALCOBENDAS MONINO	PIERICK	D1
ANGIBAUD	AXEL	D1
AUGER	LUDOVIC	D1
CHIGNARD	MORGANE	D1
DESROCHE	CHRISTOPHE	D1
FERREIRA COELHO	DAVID	D1
FLEURIAUD	QUENTIN	D1
GALLAS	ANTHONY	D1
GRELAT	TRISTAN	D2
KASSI	TARIK	D1
LAGHZAOU	RACHID	D1
PRISCOGLIO	THOMAS	D1
TAILLET	LUDOVIC	D1
TOURRAIS	ISABELLE	D1

Départemental 2		
ARDILLON	STEPHANE	D1
CARTAIS	ANTOINE	D2
DENIEUL	TONY	D2
DUBOIS	LUDOVIC	D2
GUILLEBAULT	MAXENCE	D2
HADJ BELKACEM	RIYADH	D2
HALOTEL	JEAN SEBAST	D2
HEE	FRANCOIS	D2
IMBERT	FABRICE	D2
LECOMTE	JEAN PIERRE	D1
PAJAUD	DAMIEN	D3
RABHI	IMADEDLINE	D2
RABHI	ABDERRAHMANE	D2
REALT	CLEMENT	D1
RODRIGUEZ	TANGIY	D2
SAID OMAR	RAYAN	D2
VANWYNSBERGHE	BENOIT	D2

Départemental 3		
AUDIGUET	PIERRE	D3
BALLESTER	RUDY	D3
BEAUJARD	PIERRICK	D3
BO	SIMON	D3
BOUE	ALEXANDRE	D3
CHAMOLEY	HUGO	D2
CHARTREUX	BENJAMIN	D2
DUBREUIL	CYRIL	D3
EPAIN	LOIC	D3
FATIHOU	ALI	D3
FOURNIER	GAEL	D3
GARDAIS	FLAVIEN	D3
GERMANAUD	LAURENT	D3
GIRAUD	NICOLAS	D2
HORDE	EMMANUEL	D4
IMBERT	CHRISTOPHE	D3
LACHE	WILLY	D3
MERAIMI	AYMEN	D4
MIGNON	FABRICE	D3
OUVRARD	FREDERIC	D2
REVEREAU	THIERRY	D3
RIDAY	KASSIM	D3
TADJIDDINE	OMRANE	D2
TAYDAS	YAHYA	D4

Arbitres Assistants		
BERGERON	SEBASTIEN	AAD1
DUVAL	AYMERIC	AAD1
FAVARD	FLORENT	AAD1
MESRINE	SABRINA	AAD1
MINEO	SEBASTIEN	AAD1
ROUSSFAU	MATHIEU	AAD1
BERNARD	VALENTIN	AAD2
COVAL	MANUEL	AAD1
HERAULT	FR. DOMINIQUE	AAD1
MICHEAU	JONATHAN	AAD2
NGADOU YIMGA	GABRIEL	AAD1



LA PASSION DU FOOT.  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

### Classement Arbitres 86 saison 2018/2019

Départemental 4		
ALCOBENDAS	EDDY	D4
ALVARADO ROMERO	CINTHIA	D4
AUCHER	DIMITRY	D4
BAKRI	DJILALI	D4
BEN SAID	HASSAN	D4
BONVARLET	LAURENT	D4
BOURDON	JEAN CLAUDE	D4
CASADEBAIG	RICHARD	D4
CHIKHAOUI	BOUALEM	D4
CLAIR	FRANCK	D4
CLAIRGEAU	NICOLAS	D4
COSTES	MAXIME	D4
COUSIN	MICHEL	D4
DAUNAY	XAVIER	D4
DELCEL	CHRISTIAN	D3
DIAS MOREIRA	JEAN PHILIPPE	D4
DIONET	DOMINIQUE	D4
DJAILANI	NIZARI	D4
DROUHULT	CYRILLE	D4
DUMIOT	BRUNO	D4
DUPUIS	CHRISTOPHER	D4
DURAND	VINCENT	D3
EHANNO	YVES	D4
FOURNIER	TEDDY	D4
FRECHIN	ERIC	D4
GAGNAIRE	STEPHANE	D4
GALLOT	PATRICK	D4
GBANDJABA	PALAMANGUE	D4
GERMANAUD	BAPTISTE	D3
GRAPPEY	TONY	D4
GREGOIRE	SEBASTIEN	D4
GRIMAUD	SEBASTIEN	D4
HONNO	JEROME	D4
KABIRI	ABDESLAM	D3
LABOUIDYA	AYMEN	D4
LAVRARD	BENOIT	D3
MAINGUENEAU	JONATHAN	D3
MARTIN	MATHIEU	D4
MASSALA KAYA	RHODES	D4
MATHELIN	CHRISTOPHER	D4
METAYER	MICHAEL	D4

MONNEREAU	JONATHAN	D4
MONOT	LUDOVIC	D4
MOREAU	PASCAL	D4
MORISSET	CORALIE	D4
NKAMBA NZINGA	DAGIT	D3
OBIN	JEAN PIERRE	D4
OURAHOU	ABDELGHAMI	D4
PICHARD	JEAN LUC	D4
PINARD	ALEXANDRE	D4
POIDEVIN	DENIS	D4
PONTHIEU	JEROME	D4
PREVEAUX	CHRISTIAN	D4
PREVOST	BAPTISTE	D4
RENOUX	PHILIP	D4
RIADI	AZEDDINE	D4
ROBIN	ALAIN	D4
ROOSE	SEBASTIEN	D4
SARRAZIN	JEROME	D4
SY	OUMAR	D4
TARD	JEAN PIERRE	D4
UCAR	BAYRAM	D4
WORONIAK	FABRICE	D4
ZINGA	ABRAHAM	D4

Les arbitres stagiaires qui ont assisté à la séances 8 de la formation initiale le 11/05/2019  
sont nommés D4 ou JA



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

### Classement Arbitres Stagiaires 2018/2019

NOM	PRENOM	RESULTAT
AUZANNEAU	FRANCOIS	D4
BIGOT	KARL	D4
BONIN	OLIVIER	D4
BOURDIN	ROMAIN	JAD
BOUSBAA	MOUNIR	JAD
BRUNETIERE	EDWARD	JAD
CHAFFOIS	ANTHONY	D4
CHAHIDI	RIFAY	D4
CHASSE	EMILIEN	JAD
COURTADIOU	THIBAULT	JAD
GABLIN	ADRIEN	D4
HAMMADI	NICOLAS	D4
HEBRAS	MAXIME	D4
HOLDER	KEVIN	D4
LANDAIS	ROMAIN	D4
LETERTRE	BENJAMIN	D4
LETIC	DAMIR	D4
MITAULT	HUGUES	JAD
OYONO MENGUE	ALEXANDRE	JAD
PADIOLEAU	VINCENT	D4
PINOGES	CHRISTOPHE	D4
PIVETEAU	AURELIEN	D4
RICROS	NICOLAS	D4
RIFFORT	DAMIEN	D4
RONDELOT	Franck	D4
SALLE	AHMED	D4
SOILIH	BAIHAK	D4
TRUTON	THOR	D4

NOM	PRENOM	RESULTAT
BELLI	Astrid	Reste stagiaire
BEN ABOUTOIH	FARID	Reste stagiaire
EL GUMRI	ABDELOUIAHAD	Reste stagiaire
FONTAINE	JEAN-CHARLES	Reste stagiaire
MORISSET LE DUIGOU	ANTONIN	Reste stagiaire

LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

JURIDIQUE

## REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS

PAGE 1/2

Titre 1 – LES OPPOSITIONS AUX CHANGEMENTS DE CLUB

## Point 1 – Périodicité

La période normale de changement de club pour les joueurs est fixée du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Juillet inclus.

Sur cette période, les clubs peuvent s'opposer au départ de leurs pratiquants sous un délai de 4 jours à compter de la notification de départ reçue sur FOOTCLUBS et simultanément sur la messagerie ZIMBRA.

A titre d'exemple, si vous recevez une notification de départ d'un joueur le 25 Juin, vous avez jusqu'au 29 Juin inclus pour formuler votre opposition via FOOTCLUBS.

## Point 2 – La saisie d'une opposition

Uniquement sur FOOTCLUBS dans le menu Licences – Notifications en cliquant sur le triangle rouge à droite de la notification de départ du joueur.

## Point 3 – Les motifs recevables

1- Sur la forme

L'intitulé doit comprendre un motif précis et une obligation de montant associé au motif de refus

2- Sur le fond

Plusieurs critères retenus :

- Non-paiement de la cotisation 2018-2019 avec une production obligatoire à l'instance régionale d'une copie du courriel ou courrier adressé au licencié lui rappelant son devoir de cotisation.  
Cette preuve d'information ne doit pas être fournie immédiatement par des clubs venant de Ligues extérieures, la Commission se chargeant de demander ce document à l'issue du premier examen en Commission.
- Non-paiement de la cotisation 2019-2020 sans nécessité de prouver à l'instance régionale le devoir d'information auprès du licencié n'ayant pas réglé cette cotisation.
- Dettes (équipements, frais disciplinaires, droit au changement de club) avec une production obligatoire d'une reconnaissance de dettes signée du club et du licencié concerné
- Raison sportive (départ massif de plusieurs licenciés U6 À U16 d'une même catégorie vers le même club – article 39 des RG de la LFNA voté en AG de Novembre 2018)

Exemple d'oppositions non recevables : « Doit de l'argent » - « N'a pas payé sa cotisation » - « Dettes Buvettes »

## Point 4 – La tarification

Les frais d'opposition sont de 28€.

Ils seront à la charge du club émettant une opposition si cette dernière est jugée non recevable.

Ils seront à la charge du licencié si le club émettant l'opposition a produit les pièces demandées rendant celle-ci recevable, et si le club le formule dans l'intitulé de l'opposition.



LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

JURIDIQUE

## REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS

PAGE 2/2

### Titre 2 – LES LITIGES HORS PERIODE

#### Point 1 – Périodicité

Les demandes de changement de club saisies à partir du 16 Juillet et jusqu'au 31 Janvier pour les équipes Nationales, Régionales et Départementale 1 sont considérées comme Hors Période.

Elles le sont également pour toutes les autres équipes à partir de la Départementale 2 après le 31 Janvier.

L'accord du club est alors une obligation pour les licenciés U12 à SENIORS.

#### Point 2 – Comment saisir la Commission ?

La Commission examinera les dossiers litigieux sur demande des clubs désirant faire signer un joueur Hors Période.

Cette demande d'examen de dossiers par la Commission devra être motivée par un courrier du joueur et du club l'accueillant en montrant le caractère abusif du blocage. Tous ces documents seront adressés à l'instance régionale par courrier ou courriel ([vvallet@lfna.fff.fr](mailto:vvallet@lfna.fff.fr)).

Ainsi, tant que la Commission n'aura pas en sa possession les pièces justificatives (courrier du joueur et du club justifiant l'élément de blocage), cette dernière n'examinera le dossier sur un Procès-Verbal.

#### Point 3 – Comment la Commission traite le dossier ?

##### Deux cas de figures :

##### 1- le joueur n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours :

La Commission pourra estimer abusif tout blocage (non réponse à la sollicitation de l'accord du club quitté via FOOTCLUBS ou à la sollicitation de la Commission Régionale) ou tous motifs autres que ceux cités à l'article 3.2

##### 2- le joueur possède une licence pour la saison en cours :

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, dans son P.V. du 21 Février 2018, indiquent les points suivants :

- Un club qui décide de refuser une Mutation Hors Période n'est pas dans l'obligation de motiver son refus
- C'est au club d'accueil d'apporter à la Ligue la preuve que le refus est abusif
- Le simple fait de ne pas répondre ne peut être considéré comme abusif

La Commission ne pourra donner son accord que si elle estime le caractère exceptionnel du changement de club.

### Titre 3 – article 39 des RG de la LFNA

Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévues dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 3 joueurs ou joueuses d'un même club ou d'un Groupement de Jeunes et de la même catégorie d'âge, au bénéfice d'un autre et même club est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes.

Il appartiendra au club quitté de solliciter, dans un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans FOOTCLUBS, l'intervention de la Commission Régionale compétente en motivant sa demande et en s'opposant au(x) départ(s) du ou des joueur(s) ou en refusant de délivrer le(s) accord(s) de sortie.

En cas d'opposition(s) jugée(s) recevable(s) par la Commission, le club demandeur verra ses frais d'opposition remboursés.